

GRILLE TARIFAIRE DE LA BILLETTERIE DES SPECTACLES PROGRAMMÉS A L'ÉCRIN ET CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET CONDITIONS D'ADMISSION

La présente grille tarifaire et les conditions générales de vente s'appliquent à la vente, en abonnement et à l'unité, des billets de spectacles achetés auprès de l'Écrin de la ville de Talant. La ville de Talant se réserve le droit d'apporter toute modification aux dites conditions générales de vente qui seront accessibles pour l'utilisateur au guichet de l'Écrin ou sur le site internet <https://lecrin.talant.fr>.

1. MODALITES D'ACHAT DES BILLETS ET MODES DE REGLEMENT

- **AU GUICHET DE L'ÉCRIN**

Horaires d'ouverture

La billetterie située à l'accueil de l'Écrin, le guichet est ouvert lundi mardi jeudi vendredi de 9h30-12h30 et de 14h00-17h00. L'accueil téléphonique au 03 80 44 60 93 est ouvert aux mêmes horaires.

Modes de paiement

Les modes de paiement suivants sont acceptés : chèques bancaires, espèces, cartes bancaires, virements. Toutes les commandes sont réglables en une seule fois.

Tarifs disponible

Tous les tarifs de billets à l'unité et les abonnements sont disponibles au guichet et sur le site Internet de l'Écrin à l'adresse suivante : <https://lecrin.talant.fr> via la billetterie en ligne.

- **SUR LE SITE INTERNET : [HTTPS://LECRIN.TALANT.FR](https://lecrin.talant.fr)**

Se référer aux conditions générales de vente de la billetterie en ligne.

2. GRILLE TARIFAIRE

Les tarifs ci-dessous sont en vigueur pour la saison 2026-2027 et reconductibles automatiquement pour les saisons suivantes. Ils sont susceptibles d'être mis à jour par délibération.

TARIF = EUROS TTC	
TARIF PLEIN	de 5€ à 70€ par tranche de 0,50€
TARIF REDUIT	3€ de moins sur le Tarif plein
COMITES D'ENTREPRISES ET GROUPE	Remise de -10% sur le tarif plein Tarif applicable pour tous les comités d'entreprises
ABONNEMENT 3	Remise de -15% sur le tarif plein Tarif applicable pour tout achat de

	places pour 3 spectacles de la saison en cours à L'Ecrin
ABONNEMENT 5	Remise de -20% sur le tarif plein Tarif applicable pour tout achat de places pour 5 spectacles de la saison en cours à L'Ecrin
REMISES EXCEPTIONNELLES	Remise de -25% sur le tarif plein Remise de -30% sur le tarif plein Remise de -35% sur le tarif plein Remise de -40% sur le tarif plein Remise de -45% sur le tarif plein Remise de -50% sur le tarif plein
INVITATIONS GRATUITES	0 €

• **DEFINITION DES TARIFS**

Le tarif plein du billet pour chaque spectacle est fixé par le Maire selon cette grille et selon les critères suivants :

- Notoriété du spectacle
- Coût des droits de cession et des dépenses liées à l'organisation du spectacle
- Potentiel de remplissage
- La cible
- L'offre concurrente

Tarif plein : Tarif adulte de droit commun.

Tarif réduit : Personnes âgées de plus de 65 ans, enfants de moins de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emplois, bénéficiaires des minimas sociaux (R.S.A., A.A.H., minimum vieillesse), bénéficiaires P.M.R. (gratuité pour un accompagnant)

Comité d'entreprise ou Groupes 30 : Achat simultané d'au moins 30 places pour une même représentation.

Abonnements 3 : Achat simultané d'une place pour au moins trois spectacles produits ou coréalisé par L'Ecrin dans la saison en cours.

Abonnements 5 : Achat simultané d'une place pour au moins cinq spectacles produits ou coréalisé par L'Ecrin dans la saison en cours.

Autres remises

L'ensemble des remises pourront être également appliquées lors de la mise en place d'offres promotionnelles ou commerciales et pour le développement de public ciblé tel que (les comités d'entreprises, les groupes scolaires, ect.)

Invitations

Des invitations gratuites pourront être délivrées dans le cadre d'un contrat de partenariat avec la ville de Talant et/ou à des partenaires qui organisent des jeux concours. Le nombre de place fluctuera en fonction des besoins de mise en avant des spectacles proposés.

- **CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES TARIFS PREFERENTIELS**

L'obtention d'un billet à tarif préférentiel est subordonnée à la production du justificatif associé. Les billets à tarifs préférentiels et les abonnements sont nominatifs.

L'entrée en salle pourra être refusée à défaut de présentation des justificatifs correspondants.

3. CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE BILLETS PAR L'ECRIN
--

Article 1 : GENERALITES

Identification du vendeur :

L'ECRIN / VILLE DE TALANT

1 place de la Mairie

21240 TALANT

Représenté par son Maire.

Numéro de Siret : 21210617300181

Domaine d'application :

Les Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toute vente d'un billet réalisée sur le site de billetterie en ligne de l'Ecrin (<https://lecrin.talant.fr>) ou au guichet de ladite salle de spectacle.

Les Conditions Générales de Vente énoncées ci-dessous ne s'appliquent pas aux points de vente partenaires qui disposent de leurs propres CGV.

Acceptation des Conditions Générales de Vente :

Pour l'achat de billets en ligne, le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV préalablement à la validation de sa commande. Toute validation de la commande vaut acceptation des CGV sans exception.

Pour l'achat de billets au guichet, les CGV sont mises à disposition de l'acheteur sur simple demande ou sont affichées au guichet afin d'être consultées facilement par l'acheteur.

Dans les deux cas, le client déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance et renonce de ce fait à se prévaloir de tout autre document.

Conditions d'application :

L'Ecrin se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes CGV. En cas de modification, seront appliquées à chaque commande les conditions de vente en vigueur au jour de la passation de la commande.

Article 2 : TARIFS

Principe :

Les prix des billets de spectacles sont indiqués en euros toutes taxes comprises incluant les frais de location sur certains spectacles. Le prix figurant au recto du billet est le prix global payé par le spectateur.

Toutes les commandes quelle que soit leur origine sont uniquement payables en euros.

Tarifs préférentiels :

Différents types de tarifs peuvent être proposés selon les représentations et le profil de l'acheteur.

Modifications des tarifs :

La Ville de Talant se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment. Les billets de spectacle seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de la validation de l'achat sur le site en ligne ou au moment de l'achat au guichet ; et ce indépendamment du retrait effectif des billets.

Intermédiaires :

Les majorations de prix pouvant être pratiquées par des intermédiaires ne sont pas opposables à quelque titre que ce soit à l'Ecrin, qui ne pourra être destinataire d'aucune réclamation à ce sujet.

Article 3 : LOCALISATION DES PLACES ET PLANS DE SALLES

En fonction des configurations, il peut vous être proposé des places numérotées ou des places libres.

Pour les places numérotées :

Pour les représentations pour lesquelles le placement est numéroté, l'acheteur aura la possibilité de choisir la zone d'emplacement proposée par le site de vente en ligne. Votre numéro de siège vous sera indiqué lors de la commande. Pour un achat en ligne, l'acheteur se verra attribuer un emplacement automatique dans la zone souhaitée. Pour un achat au guichet, le client aura la possibilité de choisir sa place ou un placement automatique sera proposé.

Lors de votre réservation, vos places peuvent vous être indiquées sur un plan de salle si celui-ci est disponible et s'il s'agit de places numérotées. La localisation de vos places sur ce plan est fournie à titre indicatif, de la façon la plus représentative possible. Toutefois, en fonction de la dimension réelle de la salle figurée sur le plan, l'emplacement ne pourra indiquer que le groupe de places où se situe le siège précis dans la salle. Le plan de salle ne constitue en aucun cas un engagement contractuel de notre part sur l'emplacement réel de vos places.

Pour les places libres :

Pour les représentations pour lesquelles le placement n'est pas numéroté, les spectateurs sont libres de leur emplacement dans la salle.

Article 4 : MODALITES DE COMMANDE ET DE PAIEMENT

Les billets peuvent être achetés soit sur le site internet de l'Ecrin soit au guichet situé Rond-Point de l'Europe à Talant. Dans les deux cas, l'achat de billets se fait en temps réel par l'intermédiaire du site <https://lecrin.talant.fr>.

Disponibilité :

Toutes vos réservations sont effectuées en temps réel sur des serveurs de billetterie avec allocation de nos meilleures places disponibles. Dans ce cadre, notre serveur vous informe en temps réel sur la disponibilité des billets au moment de la passation de votre commande.

Selon le spectacle, l'Ecrin se réserve le droit de limiter le nombre de billets disponibles par acheteur.

Processus de commande :

Pour l'achat en ligne, le client devra, avant toute commande, s'assurer qu'il dispose de la configuration logicielle et matérielle requise pour imprimer le billet ou la contre-marque : un ordinateur relié à internet, disposant d'un lecteur PDF et d'une imprimante.

Vous pouvez réserver jusqu'au dernier moment sur Internet et venir retirer vos billets au guichet.

Le processus de commande en ligne comporte les étapes suivantes :

1- Le client sélectionne le spectacle de son choix puis précise le nombre de billets voulus. Il est informé, en temps réel, de la disponibilité des billets souhaités, lesquels sont inscrits dans son panier. Ce dernier vous permet de vérifier que les places qui vous sont attribuées correspondent bien à votre souhait.

2- Lors de la première commande, l'acheteur crée un compte client par l'entrée de son adresse électronique et d'un mot de passe. La création du compte client suppose la communication des informations suivantes : son nom, prénom, adresse, date de naissance, téléphone et courriel. Ces informations permettent au vendeur de vous expédier les billets de façon dématérialisée et, éventuellement, de vous contacter en cas d'annulation ou de modification de date, d'horaire ou de lieu d'un spectacle pour lequel vous avez réservé des places. Lors des prochaines commandes, vous pourrez vous connecter à votre compte en saisissant votre adresse courriel et votre mot de passe.

3- Le récapitulatif reprenant l'ensemble de la commande s'affiche. Après avoir vérifié sa commande, l'acheteur doit cocher qu'il a pris connaissance des CGV et qu'il souhaite procéder au paiement de sa commande.

4- L'acheteur doit préciser s'il souhaite recevoir un E-ticket ou s'il souhaite retirer son billet au guichet de la salle.

Pour l'achat au guichet, l'agent en charge du guichet procédera à la vente de billets au client en utilisant la procédure énoncée ci-dessus.

Processus de paiement :

Au guichet, le paiement des billets peut se faire par carte bancaire ou par chèque.

Pour les commandes en ligne sur le site, le paiement ne peut s'effectuer que par carte bancaire et uniquement avec une carte des réseaux Carte Bleue, Visa, Eurocard et Mastercard.

L'Ecrin a confié son système de paiement à VERIFONE E-COMMERCE, prestataire spécialisé dans la sécurisation des paiements en ligne. La confidentialité des informations bancaires est sécurisée par le protocole SSL (Secure Socket Layer), qui contrôle systématiquement la validité des droits d'accès lors de votre paiement par carte bancaire et crypte tous les échanges.

Article 5 : CONFIRMATION DE COMMANDE

Pour l'achat de billet en ligne :

Dès confirmation du paiement de la commande par le centre de paiement, le client reçoit un courriel de confirmation de sa commande en provenance du site de billetterie en ligne de l'Ecrin.

Le courriel de confirmation accuse réception de la commande et contient les informations suivantes :

- Les caractéristiques essentielles du billet vendu avec notamment le titre et la date du spectacle,
- Le numéro de transaction unique,
- Le montant total de la commande,
- Le lien internet pour imprimer le billet ou la contremarque.

Les billets achetés à distance ne sont jamais expédiés par courrier. Ils sont soit dématérialisés (E-billets, M-billets), soit à retirer au guichet, selon les cas.

S'ils sont dématérialisés, les E-billets doivent être imprimés à l'avance par l'acheteur et les M- billets doivent être téléchargés à l'avance sur son terminal mobile (smartphone) par l'acheteur. Aucune impression de e-billet ne sera possible au guichet.

Dans le cas d'un M-billet l'acheteur devra s'assurer d'avoir téléchargé son billet sur son terminal mobile (smartphone) et devra le présenter lors de l'accès en salle.

Dans le cas d'un E-billet, il est uniquement valable s'il est imprimé sur du papier A4 blanc, vierge recto et verso, sans modification de la taille d'impression en format portrait (vertical) avec une imprimante jet d'encre ou laser. Les billets doivent disposer d'une bonne qualité d'impression. Les billets partiellement imprimés, souillés, endommagés ou illisibles ne seront pas acceptés et considérés de fait comme non valables. En cas de mauvaise qualité d'impression, vous devez ré imprimer votre billet codé afin de disposer d'une bonne qualité d'impression. Pour réimprimer votre billet, reportez-vous sur internet dans la rubrique « suivi de commande ». L'Ecrin décline toute responsabilité pour les anomalies survenant lors de votre impression du billet.

S'ils sont à retirer au guichet, l'acheteur doit se présenter 1h00 avant le début de l'événement, muni de son numéro de réservation, d'une pièce d'identité ayant servi au règlement de votre commande. Attention : toute commande de billet non retirée en guichet après que la représentation ait eu lieu, ne peut-être sujette à réclamation et donc induire un remboursement.

Pour l'achat de billet au guichet :

Après paiement du billet au guichet, l'acheteur se voit remettre le billet du spectacle.

Validité du billet :

Ce billet codé est uniquement valable pour le lieu, la séance, la date et l'heure précisés sauf pour les cas prévus à l'article 7 du présent document. Il est recommandé d'occuper sa place au moins 30 minutes avant le début de l'événement.

Vous devez conserver ce titre pendant toute la durée de votre présence sur le lieu de l'événement. Toute sortie de la salle est définitive.

Article 6 : UTILISATION FRAUDULEUSE – PERTE – VOLS DE BILLETS

Utilisation frauduleuse de billets :

L'Ecrin refusera l'accès au spectacle à tout porteur d'un billet comportant un QR code ou un code barre qui aurait déjà été scanné. Seule la première personne présentant un billet sera admise au spectacle. Elle sera présumée être le porteur légitime du billet. L'Ecrin

n'est pas obligé de procéder à une vérification de l'identité de la personne présentant le billet imprimable à domicile afin de vérifier qu'il s'agit bien de l'acheteur de billets, ni de vérifier l'authenticité du billet imprimable à domicile dans la mesure où l'imitation ou la copie ne peut être identifiée de manière indubitable en tant que telle lors du contrôle d'entrée au spectacle. Si le détenteur d'un billet imprimable à domicile est refoulé pour cette raison lors d'un contrôle d'accès, il n'existe aucun droit à remboursement du prix acquitté.

Lors des contrôles à l'entrée du lieu de l'événement, une pièce d'identité officielle et en cours de validité avec photo pourra être demandée pour identifier l'acheteur des billets (passeport, permis de conduire, carte d'identité ou carte de séjour) et éventuellement vérifier qu'il respecte les conditions pour disposer d'un billet à tarif réduit.

Perte et vol de billets :

L'Ecrin décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol du billet ou du e-billet délivré, y compris dans l'enceinte du site.

Article 7 : CONDITIONS DE REMBOURSEMENTS ET D'ÉCHANGES DE BILLETS

Délai de rétractation :

Conformément à l'article L 221-28 12° du code de la consommation, les billets de spectacle ne font pas l'objet d'un droit de rétractation. Toute commande est ferme et définitive.

Remboursement et échanges de billets :

Un billet de spectacle ne peut être remboursé, ni repris, ni échangé, sauf en cas :

- De force majeure,
- D'annulation d'un spectacle,
- De report du spectacle à une date ultérieure,
- De décision, par l'organisateur, du remboursement des billets.

En cas d'annulation de la manifestation, seul le prix du billet sera remboursé. En cas de report, le remboursement éventuel de ce billet sera soumis aux conditions de l'organisateur de l'événement. Dans tous les cas (annulation ou report) aucun frais de quelque sorte que ce soit ne sera remboursé ou dédommagé. Seul le client ayant passé la commande et ayant passé le contrat d'achat de billets avec l'Ecrin dont le nom apparaît sur le billet sera remboursé.

En cas d'annulation du spectacle décidé par l'organisateur, le remboursement des billets se fera en les retournant :

Soit par courrier, de préférence en recommandé afin de conserver une trace de votre envoi, à l'adresse suivante :

L'ÉCRIN / VILLE DE TALANT

1 place de la Mairie

21240 TALANT

Soit en vous présentant au guichet de l'Ecrin muni de vos billets.

L'accès aux places numérotées n'est pas garanti après l'heure de début de l'événement et ne donne droit à aucun remboursement.

Délai de remboursement :

La demande de remboursement doit impérativement être formulée et intervenir dans un délai d'un mois après la date de la représentation annulée. Au-delà de ce délai, elle est irrecevable.

Article 8 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Utilisation des données :

Les données personnelles que vous communiquez nous permettent de mener à bien votre transaction. En outre, ces données, une fois enregistrées, vous permettent d'effectuer plus rapidement vos transactions futures suite à la création de votre compte. Elles permettent également à l'Écrin de vous expédier vos billets de manière dématérialisée, et éventuellement de vous contacter, dans la mesure du possible, en cas d'annulation ou de modification de date, d'horaire ou de lieu d'un spectacle pour lequel vous avez réservé des places.

L'adresse e-mail peut être utilisée par L'Écrin pour faire parvenir sa newsletter d'informations sur son activité, sauf avis contraire de la part du destinataire (à signaler par email : lecrin@talant.fr).

Droits concernant les données personnelles :

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, modifiée en 2018 et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 25 mai 2018, l'acheteur peut à tout moment exercer son droit d'accès au fichier, son droit d'opposition et son droit de rétractation ou de suppression pour les renseignements le concernant, dans la limite des besoins liés à la prestation, en adressant sa demande par courriel à l'adresse électronique suivante : www.lecrin@talant.fr.

Par ailleurs, l'acheteur est informé que l'Écrin n'effectue pas de démarchage téléphonique et qu'il peut, s'il le souhaite, s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique en cliquant sur le lien <https://inscription.bloctel.fr>.

Article 9 : INTERDICTIONS

Il est interdit de photographier, de filmer ou d'enregistrer lors de l'événement.

Article 10 : RESPONSABILITE DE L'ECRIN

Calendrier et horaires :

Les calendriers et les horaires des spectacles ne sont pas contractuels et sont susceptibles d'être modifiés à tout moment. Les acheteurs sont invités à vérifier 24 heures avant la représentation pour laquelle ils ont acheté des billets que celle-ci est bien maintenue sans modification. Cette vérification est possible sur le site internet de l'Écrin.

Pour les prestations :

Conformément à l'article L. 221-15 du code de la consommation, l'Écrin ne saurait en aucun cas voir sa responsabilité engagée pour toute inexécution ou mauvaise exécution des prestations auxquelles ouvrent droit les billets qui résulterait d'un fait imputable à l'acheteur ou d'un fait imprévisible et insurmontable d'un tiers, ou bien d'un cas de force majeure.

Pour la délivrance des billets :

Sauf dysfonctionnement du site de vente en ligne de l'Écrin (<https://lecrin.talant.fr>) qui lui serait imputable, l'Écrin ne pourra être tenue responsable des anomalies pouvant survenir en cours de commande, de traitement, de téléchargement ou d'impression du billet résultant d'un fait imputable à l'acheteur, ou d'un fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la prestation, ou bien d'un cas de force majeure.

Pour les hyperliens sur le site en ligne :

Le site www.lecrin.talant.fr peut contenir des liens hypertextes menant à d'autres sites Internet totalement indépendants du site www.lecrin.talant.fr. L'Écrin ne suppose aucunement, ni ne garantit que les informations contenues dans de tels liens hypertextes ou dans tout autre site Internet soient exactes, complètes ou véridiques. Dès lors, tout accès à un autre site Internet lié au site www.lecrin.talant.fr s'effectue sous la propre responsabilité, pleine et entière, de l'utilisateur.

De manière générale, les manifestations se déroulent sous la seule responsabilité de l'organisateur. L'Écrin ne pourra être tenu pour responsable de tout incident en rapport avec la manifestation.

Article 11 : RECLAMATIONS ET LITIGES

Les ventes de billetterie visées aux présentes sont soumises à la loi française. Pour toute réclamation, contacter le service de la billetterie de l'Écrin : lecrin@talant.fr ou Mairie de Talant Service de L'Écrin, 1 place de la Mairie, 21300 TALANT.

Les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des juridictions compétentes de Dijon après expiration de toutes voies amiables de règlement du litige.

4. CONDITIONS D'ADMISSION

- L'Écrin accueille les spectateurs 1h avant chaque spectacle. Les portes de la salle sont ouvertes environ 30 minutes avant chaque représentation. L'ensemble des spectateurs et usagers de L'Écrin quels que soient leur qualité et statut ont l'obligation d'appliquer et de respecter l'ensemble des dispositions du règlement intérieur et des conditions sanitaires en vigueur.
- Le spectacle commence précisément à l'heure annoncée. Les accès sont fermés dès le début du spectacle. Les retardataires doivent alors suivre les indications données, les places numérotées ne sont plus garanties. La direction de l'Écrin se réserve le droit de refuser les retardataires et de disposer des places non occupées après la fermeture des portes.
- Toute sortie est définitive.
- Il est interdit de photographier, de filmer, d'enregistrer, de fumer, de vapoter.
- Les téléphones portables doivent impérativement être éteints.
- Il est interdit d'apporter de la nourriture ou boissons extérieures à celles vendues au bar de l'Écrin en dehors de petites bouteilles en plastique de moins de 50Cl
- Il est interdit de manger et de boire dans la salle de spectacle

- Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte. Les accompagnateurs doivent veiller à respecter les conditions d'âge recommandées pour le spectacle.
- Les animaux, sauf cas exceptionnels des chiens d'assistance, sont interdits.
- Pour des raisons de sécurité et notamment dans le cadre de la mise en œuvre du plan Vigipirate, les spectateurs sont susceptibles d'être fouillés à l'entrée de l'établissement. L'accès sera refusé à toute personne ne se soumettant pas à cette formalité.
- Pour des raisons sanitaires, les spectateurs doivent respecter les consignes d'accès, de circulation et de sortie du bâtiment. Toute personne refusant de se soumettre à ces formalités et consignes se verra refuser l'accès de l'Écrin.
- Toute personne en état d'ivresse ou ayant un comportement susceptible de troubler l'ordre public ne pourra pénétrer dans l'enceinte de l'Écrin.
- La ville de Talant décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets au sein de l'établissement. Le client est responsable de tout dommage, direct ou indirect, qu'il pourrait causer à l'occasion de sa présence à l'Écrin et devra en répondre civilement ou pénalement.
- Le spectateur est averti qu'au cas où un film serait tourné pendant le spectacle, son image est susceptible d'y figurer, et ce, sans contrepartie particulière.
- Le bar de l'Écrin pourra être ouvert selon les conditions définies par la direction.